

Règlement les foulées Blanc-Mesniloises

Article 1 : Organisateurs

Les foulées Blanc-Mesniloises est une course nature organisée par le Club Running Blanc-Mesnil (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse jmpereira.crbm93150@gmail.com ou par téléphone (06.19.75.55.86)

Article 2 : Date, horaires et circuits

Les foulées Blanc-Mesniloises se dérouleront le 9 Mai 2024 au parc Anne De Kiev au Blanc-Mesnil. Elle est composée de 3 courses et une marche nature: 10km, 5km, course enfant 1500 mètres et la marche nature de 5km.

Les foulées Blanc-Mesniloises 10km: une course nature de 10 km chronométrée de deux boucles : départ à 10h30 (un ravitaillement à mi-course) (tous les ravitaillements comprendront de l'eau, des fruits et des barres de céréales.).

Les foulées Blanc-Mesniloises 5km : une course nature de 5 km chronométrée une seule boucle : départ à 9h45 (un ravitaillement à l'arrivée)

Les foulées Blanc-Mesniloises kids : une course enfants de 1500 mètres non chronométrée: départ à 09h15 (un ravitaillement à l'arrivée)

Les foulées Blanc-Mesniloises marche : une marche nature de 5km non chronométré : départ à 09h00 (un ravitaillement à l'arrivée)

Le retrait des dossards s'organisera le mercredi 8 mai sur place de 14h00 à 20h00 et jusqu'à une heure avant le départ de la course, au parc Anne de Kiev. Le départ sera donné au parc Anne de Kiev. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

Le 10 km (Les foulées Blanc-Mesniloises 10km) est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans).

Le 5 km ((Les foulées Blanc-Mesniloises 5km) est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans).

Les foulées Blanc-Mesniloises kids : une course enfants de 1500 mètres pour les enfants de 10 à 13 ans

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur Les foulées Blanc-Mesniloises 5km et 10km à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place au moment du retrait du dossard.

Les mineurs peuvent s'inscrire sur Les foulées Blanc-Mesniloises kids 1500 mètres à condition qu'ils aient plus de 10 ans révolus le jour de la course jusqu'à 13ans. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place au moment du retrait du dossard.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation). soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur adeorun.com. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur adeorun.com/inscrits. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 : Participation aux frais d'engagement

Le 10 km (Les foulées Blanc-Mesniloises 10km) : 10 euros

Le 5 km (Les foulées Blanc-Mesniloises 5km) : 5 euros

La course enfants 1500 mètres : gratuit

La marche sport et santé : 3 euros

4-2 : Incessibilité et remboursement du droit d'engagement

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif et ne peut donner lieu à aucun remboursement.f .

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAE pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires . Les services de secours (SDIS) et de police seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Adeochrono via des puces électroniques intégrées au dossard. Le port d'une puce électronique ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. En cas de non restitution du dossard à l'arrivée, le dossard sera facturé 10 euros au coureur.

Article 8 : Classement et récompenses

Les classements seront disponibles immédiatement sur le site adeochrono.fr

Le 10 km (Les foulées Blanc-Mesniloises 10km) : les 3 premiers de la catégorie JEUNE (cadets, juniors, espoirs), en homme et en femme. Les 3 premiers de la course et les 3 première femmes. Les coureurs ne peuvent pas cumuler plusieurs coupes.

Le 5 km (Les foulées Blanc-Mesniloises 5km) : les 3 premiers de la catégorie JEUNE (cadets, juniors, espoirs), en homme et en femme. Les 3 premiers de la course et les 3 première femmes. Les coureurs ne peuvent pas cumuler plusieurs coupes.

Une médaille sera distribuée sur la ligne d'arrivée à chaque coureur et Marcheur terminant l'épreuve. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.